

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SÉANCE DU SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 3 février, à 20 heures 30, le Conseil municipal de Salles-la-Source, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Louis ALIBERT, Maire.

Présents : Emilienne MARRE, Olivier BRU, Bernard CAUSSE, Corinne PANISSIÉ, Adjoint
Philippe BERTOLOTTI, Caroline CREPON-PILLONE, Nicole DUPUY, Christel LAYROL-
PITORSON, Olivia MAILLEBUAU, Aurélien MAZUC, Stéphane PERRIN, Jean-Louis REYNES,
conseillers municipaux.

Représentés :

Franck ALIBERT a donné procuration à Corinne PANISSIÉ.

Nadine GINESTET a donné procuration à Emilienne MARRE.

Sylvie DUGUÉ-BOYER a donné procuration à Jean-Louis ALIBERT.

Fabienne MOARÈS a donné procuration à Olivier BRU.

Absents : Lucie ENCAUSSE, Jean-Jacques MANDON.

☞☞☞☞☞

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

Monsieur Aurélien MAZUC a été nommé secrétaire.

✓ Approbation du compte rendu du précédent Conseil municipal :
Validé à l'unanimité.

✓ Les décisions du Maire : présentation des DIA :

Date	Nom du Vendeur	Nom de l'acheteur	Adresse	N° Plan
15/01/2025	DELANNOY Bernard	PLEINECASSAGNE Julie	Mondalazac	AL 78
30/01/2025	SAHUT Fernande	KRAENCKER Robert	Séveyrac	BC 351

☞☞☞☞☞

Délibération n°20250203 - 1

SUBVENTION MISE EN VALEUR SITE ARCHEOLOGIQUE DE CADAYRAC

Monsieur BRU, Adjoint au Maire en charge des finances, présente au Conseil municipal la demande de subvention de l'Université de Toulouse Jean-Jaurès concernant la mise en valeur du site archéologique antique de Cadayrac. Ce projet est mené par les étudiants en Master. Trois sites remarquables ont été découverts : un théâtre, un temple et un bâtiment public. La mission consiste en la création d'un programme muséographique, soit un document qui permettra la réalisation des dispositifs de mise en valeur de cet ensemble archéologique directement in situ, mais également en mobilité.

Université Jean-Jaurès	4 500.00 €
------------------------	------------

Philippe Bertolotti expose que s'agissant d'un site remarquable, il convient de faire un effort financier. Monsieur le Maire répond que notre participation va permettre à Madame Joly de demander d'autres financements.

L'installation nécessitera des travaux d'aménagement foncier et sans doute d'acquisition foncière qui se rajoutent à cette participation.

Olivia Maillebauu note que d'autres sites de la Commune ne sont pas valorisés, comme le Tindoul de La Vayssière. Elle regrette qu'un effort plus important ne puisse pas être fait, ces recherches faisant rayonner la culture de Salles-la-Source (exposition au musée Fenaille)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, accepte le versement de la subvention telle que présentée. Les crédits seront inscrits au BP 2025.

🌀🌀🌀🌀🌀

Délibération n°20250203- 2

SUBVENTION CRENEAU

Monsieur BRU, Adjoint au Maire en charge des finances, présente au Conseil municipal la demande de subvention de l'association « Le Créneau ».

Le Créneau acompte subvention annuelle	30 000.00 €
Le Créneau Subvention exceptionnelle	20 153.00 €
Le Créneau TAP	29 098.75 €
TOTAL	79 251.75 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, accepte le versement de la subvention telle que présentée. Les crédits seront inscrits au BP 2025.

Monsieur Bru expose au Conseil que le Créneau va modifier son organisation à compter de septembre 2025. En effet, le bâtiment du Créneau est vétuste et obsolète. La mise aux normes et en accessibilité pour la PMI est impossible. C'est pourquoi, après de nombreux échanges avec la Mairie de Marcillac et l'Association, il a été convenu :

- la mise à disposition par Marcillac de l'école de Chènevrières pour les mercredis
- la mise à disposition pendant les petites vacances de l'école de Souyri
- les vacances d'été se feront en alternance, 1 année à Souyri, 1 année à Marcillac.

Le pôle administratif sera dans les bâtiments de l'école Jean Auzels à Marcillac.

Caroline Crépon-Pilonne dit qu'il s'agit aussi de rétablir la situation financière.

Olivia Maillebauu demande si le CAC a été informé. Emilienne Marre répond qu'un RDV est prévu le lendemain.

🌀🌀🌀🌀🌀

Délibération n°20250203- 3

SUBVENTION « VALLEES DES ARTS ET DES SAVOIR-FAIRE »

Monsieur BRU, Adjoint au Maire en charge des finances, présente au Conseil municipal la demande de subvention de l'association « Vallées des arts et des savoir-faire » dans le cadre des journées européennes des Métiers d'Art 2025 qui se dérouleront les 4, 5 et 6 avril à la salle des fêtes de Salles-la-Source.

« Vallées des arts et des savoir-faire »	200.00 €
--	----------

Emilienne Marre note que l'association a un faible budget.

Monsieur le Maire indique que « Vallées des arts et des savoir-faire » pourrait être intéressée par le projet de l'hospice.

Olivia Maillebauu indique être favorable s'ils associent « Trame d'Arts » à leurs projets. Elle souhaite que la Commune soit facilitateur de communication entre les diverses associations qui œuvrent déjà sur le village afin qu'il puisse y avoir une communication commune sur ces journées.

Emilienne Marre confirme qu'il ne s'agit pas de les mettre en concurrence.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, accepte le versement de la subvention telle que présentée. Les crédits seront inscrits au BP 2025.



Délibération n°20250203- 4

DEMANDE DE SUBVENTIONS CITY-STADE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de création d'un city-stade à Souyri. Le village est en fort développement et accueille des familles avec enfants, demandeurs de cet équipement. Le terrain d'implantation retenu se situe à proximité de l'école car les enseignants ont fait savoir que ce type d'équipement répondait parfaitement à leurs besoins. Il est à noter par ailleurs que la salle des fêtes se situe à proximité immédiate. Le city stade viendra ainsi conforter ce pôle d'équipements publics.

Plan de financement

Coût estimatif total des études subventionnables H.T. : 62 818 € HT

DETR	30%	18 845,40 €
Région	25%	15 704,50 €
Département	25%	15 704,50 €
Autofinancement	20%	12 563,60 €
TOTAL		62 818,00 €

Échéancier prévisionnel de réalisation

1^{er} semestre 2025

Philippe Bertolotti indique ne jamais avoir entendu parler de ce projet avant et en demande l'origine Olivier Bru indique qu'il y a une forte demande des enfants et des enseignants, et que les financements sont aujourd'hui favorables pour ce type de projets dans le cadre des retombées des Jeux Olympiques notamment.

Philippe Bertolotti demande si le lieu d'implantation est retenu et si les riverains ont été consultés afin d'éviter d'éventuels futurs problèmes de voisinage.

Olivia Maillebauu pense que le « Pré des sœurs » est petit pour une telle structure.

Olivier Bru indique qu'il n'y aura pas d'éclairage public spécifique, évitant toute utilisation et nuisance tardive.

Corinne Panissié indique qu'il y aura moins de bruit que la salle des fêtes.

Monsieur le Maire indique que le terrain nous appartient mais que l'opérationnel viendra dans un second temps, il n'est question pour l'instant que de demander des subventions.

Aurélien Mazuc demande si des subventions sont possibles pour la création de terrain bosselé.

- Après avoir entendu cet exposé le Conseil municipal,
- approuve le projet ainsi que le plan de financement.
 - donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la consultation des entreprises, le marché de travaux et tout document se rapportant à ce dossier.
 - autorise Monsieur le Maire à demander les subventions à l'État, à la Région et au Département.

☞☞☞☞ ☞☞☞☞ ☞☞☞☞ ☞☞☞☞ ☞☞☞☞

Délibération n°20250203- 5

DEMANDE DE SUBVENTIONS EGLISE SAINT-PAUL

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la toiture de l'abside et du transept ne sont plus étanches, et le saut de Loup est encombré et ne joue pas son rôle, d'où la présence d'humidité dans l'abside qui a généré des fragilités sur le mobilier, notamment l'autel. La voûte de l'abside souffre également d'infiltrations visibles au niveau du badigeon.

La première tranche, objet de la demande, consiste en une étude de Diagnostic et Mission de Maitrise d'œuvre.

Ces travaux extrêmement onéreux mais indispensables vont impacter fortement le budget de la collectivité.

Plan de financement

Coût estimatif total des études subventionnables H.T. : 19 489.20 € HT

		Montant H.T.
DRAC	50%	9 744,60 €
Région	20%	3 897,84 €
Département	10%	1 948,92 €
Autofinancement	20%	3 897,84 €
TOTAL		19 489,20 €

Échéancier prévisionnel de réalisation

1^{er} semestre 2025

Olivia Maillebauu note que ce montant ne concerne que les études.

- Après avoir entendu cet exposé le Conseil municipal,
- approuve le projet ainsi que le plan de financement.
 - donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la consultation des entreprises, le marché de travaux et tout document se rapportant à ce dossier.
 - autorise Monsieur le Maire à demander les subventions à l'État, à la Région et au Département.

☞☞☞☞ ☞☞☞☞ ☞☞☞☞ ☞☞☞☞ ☞☞☞☞

Délibération n°20250203-6

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

(En application de l'article 332-23-1° du code général de la fonction publique

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-1° ;

Un accord a été conclu sur la base d'un forfait de 100€ et la reconstruction de la clôture à l'identique,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1,

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée commune de Salles-la-Source section BK 278 d'une surface de 31 m² au prix de 100€ forfaitaire appartenant à Mme Nicole BORDES,

PRECISE qu'un acte en la forme administrative sera établi conformément à l'article L 1311-13 CGCT avec l'assistance d'Aveyron Ingénierie et que les frais de géomètre, d'acte et de publication auprès du Service de la Publicité Foncière seront à la charge de la commune,

AUTORISE

- Le 1^{er} adjoint à signer l'acte correspondant en tant que représentant de la commune étant précisé que le Maire recevra et authentifiera l'acte ;
- Le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

🌀🌀🌀🌀🌀

Délibération n°20250203-9

ACQUISITION A SAS COSTES TP A SEVEYRAC

Monsieur Le Maire rappelle que des travaux d'élargissement de la Route de la Bouscaillade ont été réalisés et qu'il est nécessaire d'acquérir un terrain de 54 m², propriété de la SAS COSTES Travaux Publics au lieu-dit « Séveyrac », pour régulariser l'emprise routière.

Un accord a été conclu sur la base d'un forfait de 100€,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1,

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée commune de Salles-la-Source section BK 280 d'une surface de 54 m² au prix de 100 € forfaitaires appartenant à la SAS COSTES TP,

PRECISE qu'un acte en la forme administrative sera établi conformément à l'article L 1311-13 CGCT avec l'assistance d'Aveyron Ingénierie et que les frais de géomètre, d'acte et de publication auprès du Service de la Publicité Foncière seront à la charge de la commune,

AUTORISE

- Le 1^{er} adjoint à signer l'acte correspondant en tant que représentant de la commune étant précisé que le Maire recevra et authentifiera l'acte ;
- Le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

🌀🌀🌀🌀🌀

CONSTATE la désaffectation de la partie du chemin rural désignée ci-dessous

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée commune de Salles-la-Source section AW 570 d'une surface de 977 m² au prix de 50€ forfaitaires à Madame Aurélie DURAND,

PRECISE qu'un acte en la forme administrative sera établi conformément à l'article L 1311-13 CGCT avec l'assistance d'Aveyron Ingénierie et que les frais de géomètre sont à la charge de la Commune, et les frais d'acte et de publication auprès du Service de la Publicité Foncière seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE

- **Le 1^{er} adjoint à signer l'acte correspondant en tant que représentant de la commune étant précisé que le Maire recevra et authentifiera l'acte ;**
- **Le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération**

☺☺☺☺ ☺☺☺☺ ☺☺☺☺ ☺☺☺☺ ☺☺☺☺

Délibération n°20250203-12

ACQUISITION A MADAME AURELIE DURAND

Monsieur Le Maire rappelle que des travaux d'élargissement de la route de Majoret ont été réalisés et qu'il est nécessaire d'acquérir deux parcelles de terrain propriété de Madame Aurélie DURAND.

Cette dernière cède à la Commune les parcelles cadastrées AW 571 d'une superficie de 24 m² et AW 573 d'une superficie de 78 m² lieu-dit « Le Fraux » pour une valeur forfaitaire de 50€

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1,

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées commune de Salles-la-Source section AW 571 (24 m²), AW 573 (78 m²), appartenant à Mme Aurélie DURAND au prix forfaitaire de 50€,

PRECISE qu'un acte en la forme administrative sera établi conformément à l'article L 1311-13 CGCT avec l'assistance d'Aveyron Ingénierie et que les frais de géomètre, d'acte et de publication auprès du Service de la Publicité Foncière seront à la charge de la commune,

AUTORISE

- **Le 1^{er} adjoint à signer l'acte correspondant en tant que représentant de la commune étant précisé que le Maire recevra et authentifiera l'acte ;**
- **Le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.**

☺☺☺☺ ☺☺☺☺ ☺☺☺☺ ☺☺☺☺ ☺☺☺☺

La séance est levée à 21H45.

☺☺☺☺ ☺☺☺☺ ☺☺☺☺ ☺☺☺☺ ☺☺☺☺

Échanges

✚ Philippe Bertolotti demande des informations sur le recrutement d'une personne dans le cadre du Volontariat Territorial en Administration (VTA) pour le Projet Hospice.

Monsieur le Maire expose que l'annonce a été transmise auprès des anciens élèves des écoles et universités sans retour pour l'instant.

Les crédits sont pour l'heure gelés par le gouvernement. On espère le maintien de cette mesure.

Philippe Bertolotti demande si l'annonce peut être communiquée pour transmission sur les réseaux des membres du Conseil.

Monsieur le Maire approuve, l'annonce sera diffusée.

Une information sur l'avancement de la réflexion sur ce projet sera donnée à l'occasion d'un prochain Conseil municipal.

✚ Olivia Maillebauu demande des informations sur la fuite de fioul dans le ruisseau à Pont-les-Bains.

Emilienne Marre indique que la cuve à fioul de la maison Roux a été déconnectée dans le cadre de l'étude de désamiantage en cours. Une fuite s'est déclarée. Le pire a pu être évité grâce au signalement rapide par les riverains. L'OFB a été prévenu mais était en grève. Un nettoyage des canalisations est prévu afin d'éviter tout nouveau déversement.